



RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 004-210402400-20230313-DE_2023_004-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

MAIRIE DE VILLARS-COLMARS
Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 07/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX

Membres en exercice

: 8

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Stéphanie BLANC, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Thierry REGA, Christian BARBERIS

Représentés :

Excusés :

Absents : Sébastien ROUX, Florian UGHI

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANC

Objet : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - DE_2023_004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à démission de Mme Monique ROUX de son poste de conseillère municipale et membre de la commission d'appel d'offre, le poste est désormais vacant. Il convient donc de le nommer un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Sophie VIAL membre de la commission d'appel d'offre.

Fait et délibéré ce jour,



Le Maire

Laurent ROUX

La Secrétaire de Séance,

Stéphanie BLANC

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 004-210402400-20230313-DE_2023_004-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

